

**Extrait du registre des délibérations
du Conseil Municipal de la Commune de LEVIER**

Nombre de Membres	
En exercice :	21
Présents au Conseil :	18
Ayant pris part au vote :	20
Ayant donné procuration :	2

Date de la convocation
01/12/2025

Séance du 6 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq et le six décembre à dix heures.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Marc SAULNIER, Maire.

Présents : Guillaume Bouhin, Caroline Blain, Aline Carrière, Madeleine Chapellier, Isabelle Cuenot, Marie Destaing, François Garcia, Frédéric Garreau, Jean-Pierre Gurtner, Bernard Jeannin, Olivier Marlot, Fabien Oléron, Norbert Pécot, Olivier Régnier, Jean de la Rochesoucauld, Marc Saulnier, Nathalie Sievert, Isabelle Vinai.
 Procuration : Frédéric Dole à Isabelle Cuenot, Christophe Michel à Guillaume Bouhin.

Absente : Aline Louvrier

Secrétaire de séance : Aline Carrière.

Le Maire déclare la séance ouverte.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1612-1 et suivants.

Délibération n° 2025-12-087

OBJET : Avenant à la convention Opération de Revitalisation du Territoire (ORT) pour le poste de chef de projet.

Le Maire rappelle que depuis 2023, la convention « Opération de Revitalisation du Territoire » et « Petites Villes de Demain » accompagne la commune dans la transformation et la redynamisation du centre-bourg.

Le Maire explique que les actions engagées avançant positivement, il est nécessaire de prolonger ce cadre de travail pour mener à bien l'ensemble des projets prévus.

La Commune de Levier, la Communauté de Communes Altitude 800 et l'Etat ont ainsi décidé de proroger la convention jusqu'au 31 décembre 2026, toutes les autres dispositions de la convention initiale restent inchangées. L'avenant prendra effet dès sa signature par l'ensemble des partenaires.

Exposé du Maire entendu, les membres du Conseil Municipal, à l'unanimité :

- Valident la prorogation de cette convention ;
- Autorisent le Maire à signer avec l'ensemble des partenaires l'avenant de la convention.

En séance, les an, mois et jour susdits.

Envoyé en préfecture le 09/12/2025
Reçu en préfecture le 09/12/2025
Publié le
ID : 025-200068401-20251206-2025_12_087-DE



Le Maire,
Marc SAULNIER.